(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 2 071 068 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
07.04.2010 Bulletin 2010/14

(51) Int Cl.:
D06F 58/14 *(2006.01)* ***D06F 58/10*** *(2006.01)*

(21) Numéro de dépôt: **08291166.0**

(22) Date de dépôt: **10.12.2008**

(54) **Dispositif portatif d'amélioration de séchage du linge fixé sur un système support**

Haltevorrichtung zum besseren Trocknen von Wäsche, die auf einem Ständersystem befestigt ist

Portable device for improving the drying of clothes fixed to a support system

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT RO SE SI SK TR

(30) Priorité: **11.12.2007 FR 0708632**

(43) Date de publication de la demande:
17.06.2009 Bulletin 2009/25

(73) Titulaire: **AMPHORA SAS**
51100 Reims (FR)

(72) Inventeur: **Orban, Pierre**
51100 Reims (FR)

(74) Mandataire: **Debay, Yves**
Cabinet Debay
126 Elysée 2
78170 La Celle Saint Cloud (FR)

(56) Documents cités:
DE-B3- 10 318 486 **FR-A- 2 501 251**
GB-A- 879 139

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 2 071 068 B1

Printed by Jouve, 75001 PARIS (FR)

Description

[0001] La présente invention concerne le domaine du séchage du linge, et propose en particulier un dispositif portatif d'amélioration de séchage du linge fixé sur un système support.

[0002] Pour étendre du linge mouillé, il existe une pluralité de configurations de systèmes d'étendage. Les différentes configurations connues de ces systèmes sont des séchoirs de type « parapluie » ou de type « tour à étages » ou des séchoirs à poser au sol ou encore des séchoirs muraux, etc. Le linge encore mouillé, est étendu sur les grilles de ces systèmes d'étendage puis laissé à l'air ambiant. Mais, dans de nombreux cas, l'humidité et la température de l'air ambiant ne permettent pas un séchage rapide, le linge reste ainsi étendu sur les systèmes d'étendage plusieurs heures voir même plusieurs jours avant qu'il ne soit totalement sec et peut dans certains cas, sentir l'humidité après de nombreuses heures passées à sécher. Cette odeur d'humidité est relativement désagréable pour du linge propre.

[0003] Pour remédier aux inconvénients précédemment cités, et de cette façon accélérer et améliorer le séchage du linge étendu, il existe également une pluralité de dispositifs d'amélioration de séchage du linge étendu. Il est, notamment, connu des systèmes avec un séchage par flux d'air amené ou non par un conduit ramifié ou non jusqu'au linge à sécher.

[0004] Le document DE 1 031 84 86 enseigne un système comprenant un ventilateur susceptible de venir se fixer sur un dispositif d'étendage de linge à sécher, le flux d'air à sécher se trouvant uniquement orienté par la disposition du ventilateur sans utilisation de conduits pour concentrer spécifiquement le flux d'air de séchage.

[0005] Le document JP 2000 329 458 enseigne un dispositif dont le conduit est rectiligne et qui est associé ou intégré au dispositif d'étendage du linge à sécher. De plus, le flux d'air qui permet le séchage est orienté soit vers le bas, soit latéralement par rapport au linge à sécher.

[0006] Il est également connu, par le document CA 2 442 784, un dispositif dont le conduit qui amène l'air de séchage est ramifié mais dont les extrémités de ces ramifications se trouvent également intégrées au dispositif d'étendage qui prend la forme du linge à sécher.

[0007] La présente invention a pour but de pallier un ou plusieurs inconvénients de l'art antérieur et propose un dispositif portatif d'amélioration de séchage du linge permettant d'assurer la réduction de la durée de séchage du linge étendu.

[0008] Pour atteindre ce but, le dispositif portatif d'amélioration de séchage du linge étendu sur un séchoir comprend les caractéristiques de la revendication 1.

[0009] Selon une autre particularité, le dispositif d'amélioration de séchage du linge est fixé via un système de fixation au et sur le système support de façon à ce que le dispositif d'amélioration de séchage du linge soit surélevé d'une hauteur suffisante permettant le passage de l'air ambiant aspiré par le ventilateur du dispositif d'amélioration de séchage du linge.

[0010] Selon une autre particularité, le boîtier est de forme sensiblement circulaire et constitué de matériau de type plastique.

[0011] Selon une autre particularité, la puissance maximale du dispositif d'amélioration de séchage du linge est sensiblement inférieure ou égale à 50 Watts permettant de réduire la consommation d'énergie.

[0012] La présente invention a également pour but de pallier un ou plusieurs inconvénients de l'art antérieur en proposant un système support ayant les caractéristiques de la revendication 5.

[0013] Selon une autre particularité, la grille, les pattes support et les éléments de renfort forment une pièce monobloc constituée de matériau de type plastique.

[0014] Selon une autre particularité, le système support comporte quatre pattes support distinctes, sensiblement en forme de L et deux à deux diamétralement opposées et trois éléments de renfort, chacun reliant les pattes support adjacentes entre elles à l'exception de deux pattes support adjacentes.

[0015] Selon une autre particularité, le système support sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration de séchage du linge est posé au sol sous le linge à sécher.

[0016] Selon une autre particularité, le système support sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration de séchage du linge est disposé sous le linge à sécher et sur les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure d'un séchoir de type « tour ».

[0017] Selon une autre particularité, chaque patte support du système support comporte au moins une encoche conique destinée à s'insérer sur un élément tubulaire formant la partie basse de la structure du séchoir de type « tour » après positionnement du système support sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration de séchage du linge sensiblement au centre des éléments tubulaires formant la partie basse de la structure du séchoir de type « tour » puis légère rotation du système support sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration de séchage du linge.

[0018] Selon une autre particularité, deux premières pattes support diamétralement opposées comportent chacune deux encoches coniques de profondeur sensiblement égale et les deux autres pattes support diamétralement opposées comportent chacune une première encoche conique de profondeur sensiblement égale aux encoches coniques des deux premières pattes support et une deuxième encoche conique de profondeur inférieure à la première encoche conique de façon à ce que le système support soit adaptable pour les configurations de séchoirs de type « tour » où les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure du séchoir de type « tour » se chevauchent et celles où ils sont articulés par un croisillon de liaison.

[0019] Selon une autre particularité, les deux encoches coniques de chaque patte support sont adjacentes et l'encoche conique de plus faible profondeur prévue

sur une des pattes support est diamétralement opposée à l'encoche conique de plus faible profondeur prévue sur une autre des pattes support.

[0020] Selon une autre particularité, chaque patte support comporte une encoche conique de profondeur sensiblement égale, dans le cas d'un séchoir de type « tour » où les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure du séchoir de type « tour » sont articulés par un croisillon de liaison.

[0021] Selon une autre particularité, deux pattes support, diamétralement opposées, comportent respectivement une encoche conique de plus grande profondeur que les encoches coniques similaires des deux autres pattes support diamétralement opposées dans le cas d'un séchoir de type « tour » où les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure du séchoir de type « tour » se chevauchent.

[0022] L'invention sera mieux comprise et d'autres buts, caractéristiques, détails et avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement au cours de la description explicative qui va suivre, faite en référence aux figures annexées données à titre d'exemples non limitatifs dans lesquelles :

- la figure 1 représente une vue éclatée du dispositif portatif d'amélioration de séchage du linge et du système support sur lequel le dispositif d'amélioration de séchage de linge est fixé ;
- la figure 2 représente une vue de dessus du dispositif portatif d'amélioration de séchage du linge ;
- la figure 3 représente une vue en coupe du dispositif d'amélioration de séchage du linge et du système support sur lequel il est fixé ; et
- la figure 4 illustre le dispositif d'amélioration de séchage du linge fixé sur un système support coopérant avec un séchoir de type « tour ».

[0023] L'invention va à présent être décrite en référence aux figures précédemment citées.

[0024] L'invention propose un dispositif portatif d'amélioration (1) de séchage du linge étendu sur un dispositif d'étendage ou séchoir. Le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge est prévu pour s'adapter à toutes les configurations de séchoirs, par exemple et de manière non limitative, des séchoirs de type « tour » (2) ou des séchoirs de type « parapluie » ou des séchoirs à poser ou encore des séchoirs à fixer. Le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge est prévu pour être disposé sous le linge à sécher, étendu sur un séchoir, et fixé à un système de support (3) adapté, soit posé sur le sol, soit posé sur les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) d'un séchoir (2) de type « tour ».

[0025] Avant de décrire l'invention, nous allons décrire les séchoirs (2) de type « tour » qui sont connus et offrent un espace d'étendage adaptable à tous les besoins dans un espace restreint. La structure (20) de ces séchoirs (2) est constituée d'éléments tubulaires qui prennent une forme de « tour » lorsque les séchoirs (2) sont dépliés (position ouverte). Ces séchoirs (2) de type « tour » comportent des grilles articulées (21) destinées à recevoir le linge lorsqu'elles se trouvent en position ouverte et des supports de grilles (201) fixés sur les éléments tubulaires formant la structure (20) du séchoir (2) afin de permettre le blocage des grilles (21) en position ouverte. Les séchoirs (2) de type « tour » sont montés sur des roulettes multidirectionnelles afin d'être déplacés aisément.

[0026] Dans un premier mode de réalisation connu, les éléments tubulaires de la structure (20) des séchoirs (2) de type « tour » forment deux cadres, de dimensions sensiblement égales, articulés entre eux par un système d'articulation afin de permettre au séchoir (2) de type « tour » de prendre une position ouverte dans laquelle les deux cadres de la structure (20) sont perpendiculaires et forment une « tour » et une position fermée dans laquelle les deux cadres de la structure (20) sont parallèles. Dans ce premier mode de réalisation, les éléments tubulaires, formant la partie basse du séchoir (2) de type « tour » sur laquelle est montée les roulettes multidirectionnelles, se chevauchent.

[0027] Dans un deuxième mode de réalisation connu, les éléments tubulaires de la structure (20) des séchoirs (2) de type « tour » forment deux cadres, sensiblement de dimension identique et de même axe de symétrie (Δ), articulés entre eux par un système de charnière formant un croisillon de liaison afin de permettre au séchoir (2) de type « tour » de prendre une position ouverte dans laquelle les deux cadres de la structure (20) sont perpendiculaires et forment une « tour et une position fermée dans laquelle les deux cadres de la structure (20) sont parallèles. En outre, les deux cadres sont pliables en leur axe de symétrie (Δ), de façon à ce que le séchoir (2) de type « tour » puisse prendre une position semi-ouverte dans laquelle une première partie du premier cadre est perpendiculaire au second cadre et l'autre partie, symétrique à la première partie par rapport à l'axe de symétrie (Δ) du premier cadre, est parallèle au second cadre. Pour permettre au séchoir (2) de type « tour » de prendre une position ouverte, semi-ouverte et fermée, un croisillon de liaison des éléments tubulaires est disposé sur la partie basse du séchoir (2) de type « tour » sur laquelle sont montées les roulettes multidirectionnelles et un autre croisillon de liaison des éléments tubulaires sur la partie haute du séchoir (2) de type « tour ».

[0028] Le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge est constitué d'un boîtier (10), de forme sensiblement circulaire, comportant un orifice central (100) débouchant sur l'extérieur et prévu sur la partie inférieure (101) orientée vers le système support (3) sur lequel le dispositif de séchage (1) est fixé via un système de fixation. A l'intérieur de ce boîtier (10) et au-dessus de l'orifice central (100) prévu sur la partie inférieure (101) du boîtier (10), est disposé un ventilateur de type centrifuge cons-

titué d'une turbine (11) à réaction de forme cylindrique entraînée par un moteur (12) pour aspirer l'air ambiant par l'orifice (100) du boîtier (10) du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge puis injecter l'air aspiré par le ventilateur dans le volume du boîtier (10) du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge, de façon à ce que l'air soit diffusé vers le linge à sécher par des sorties d'air (13, 14). Les sorties d'air (13, 14) sont des bouches orientables (13) prévues sur la surface latérale du boîtier (10) du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge pour orienter le flux d'air de façon adaptée vers le linge à sécher et des perçages verticaux (14) prévus sur la partie supérieure (102) du boîtier (10) du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge, la partie supérieure (102) du boîtier (10) étant orientée vers le linge à sécher et opposée à la partie inférieure (101) du boîtier (10) du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge.

[0029] Dans l'exemple représenté, quatre bouches orientables (13) sont prévues sur la surface latérale du boîtier (10) du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge pour orienter le flux d'air de façon adaptée vers le linge à sécher et quatre séries de trois perçages (14) verticaux sont prévues sur la périphérie de la partie supérieure (102) du boîtier (10) du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge, chaque série de trois perçages verticaux (14) étant interposée entre les bouches orientables (13).

[0030] De façon avantageuse, le dispositif d'amélioration (1) permet un séchage par ventilation, de façon à accélérer le séchage du linge. En outre, les sorties d'air (13, 14), notamment les bouches orientables (13), permettent un séchage uniforme du linge étendu sur le séchoir.

[0031] En outre, le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge comprend des moyens d'alimentation (non représentés) destinés à alimenter le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge à partir du réseau électrique via le branchement à un connecteur ou prise électrique et des moyens de commutation du fonctionnement du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge entre une position dite de fonctionnement du moteur et une position d'arrêt de fonctionnement du moteur du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge, par exemple, un interrupteur marche/arrêt (non représenté) disposé sur le boîtier (10) du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge.

[0032] Dans un mode de réalisation préféré, la longueur du fil électrique d'alimentation (F) du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge est adaptée pour permettre de déplacer soit le séchoir (2) de type « tour » coopérant avec un système support (3) sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge soit le séchoir et le système support (3) disposé au sol et sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge.

[0033] De façon avantageuse, le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge est prévu pour être portatif et de faible encombrement. En effet, dans un exemple de réalisation et de manière non limitative, le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge comprend une hauteur sensiblement égale à 15 centimètres et un diamètre sensiblement égal à 36 centimètres et le boîtier (10) du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge est constitué de matériau de type plastique.

[0034] De façon avantageuse, le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge est portatif afin qu'il soit positionnable sous le linge à sécher en fonction des besoins des utilisateurs. Sa mise en oeuvre reste relativement simple, rapide, aisée, efficace et adaptable à toutes les configurations des systèmes d'étendage ou séchoirs.

[0035] De façon avantageuse, le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge fixé sur le système support (3) et disposé sous le linge permet d'améliorer le séchage des parties basses, qui sont généralement les plus humides, du linge à sécher. En effet, la diffusion de l'air par le bas permet un séchage uniforme du linge à sécher puisque l'air a tendance à s'élever.

[0036] En outre, la consommation électrique du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge est réduite puisque la puissance maximale du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge est sensiblement inférieure ou égale à 50 Watts, contrairement aux appareils électriques de séchage du linge de type sèche-linge électrique qui utilise une puissance de 2000 Watts.

[0037] Nous allons à présent décrire le système support (3).

[0038] Le système support (3) sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge est posé au sol sous le linge à sécher ou est disposé sous le linge à sécher et sur les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) d'un séchoir (2) de type « tour ». De ce fait, le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge est utilisable avec toutes les configurations de systèmes d'étendage ou séchoirs connus.

[0039] Le système support (3) sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge comprend une grille (30) de forme circulaire apte à recevoir la partie inférieure (101) du boîtier (10) du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge. La grille (30) est montée sur des pattes support (31), dans l'exemple représenté, quatre pattes support (31), disposées de façon appropriée pour surélever le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge et permettre ainsi le passage de l'air ambiant aspiré par le ventilateur du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge.

[0040] Chaque patte support (31) est reliée aux pattes supports (31) adjacentes par au moins un élément de renfort (33) en forme d'arc de cercle de façon à former une surface d'appui permettant de faciliter le positionnement du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge, fixé sur le système support (3), sur les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » ou pour assurer la stabilité du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge fixé sur le système support (3) posé au sol. De façon à limiter le coût du système support (3), deux pattes support (31)

adjacentes ne sont pas reliées entre elles par un élément de renfort (33).

[0041] Il est à noter que la grille (30), les pattes support (31) et les éléments de renfort (33) forment une pièce monobloc, constitué de matériau assez rigide pour supporter le poids du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge. Par exemple et de manière non limitative, la pièce monobloc formée par la grille (30), les pattes support (31) et les éléments de renfort (33) est constituée de matériau de type plastique.

[0042] Dans l'exemple représenté, le système support (3) comporte quatre pattes support (31) distinctes, sensiblement en forme de L et deux à deux diamétralement opposées et trois éléments de renfort (33) reliant chacun une première patte support (31) à une deuxième patte support (31) adjacente à la première patte support (31), la deuxième patte support (31) à une troisième patte support (31) adjacente à la deuxième patte support (31), la troisième patte support (31) à une quatrième patte support (31) adjacente à la troisième patte support (31). Il est à noter que la quatrième patte support (31) n'est pas reliée, par un élément de renfort (33), à la première patte support (31) adjacente à la quatrième patte support (31).

[0043] Pour permettre d'être disposé sous le linge à sécher et sur les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) d'un séchoir (2) de type « tour », chaque patte support (31) du système support (3) comporte au moins une encoche conique, dans l'exemple représenté de forme parabolique, destinée à s'insérer sur un élément tubulaire formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour ».

[0044] De façon avantageuse, les éléments de renfort (33) reliant les pattes support (31) comportant au moins une encoche conique permettent de réaliser une légère rotation du système support (3) sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge pour positionner parfaitement et aisément les encoches coniques sur les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour ».

[0045] Dans un mode de réalisation préféré, deux premières pattes support (31) diamétralement opposées comportent chacune deux encoches coniques (310), disposées l'une à côté de l'autre, de profondeur sensiblement égale. Les deux autres pattes support (31) diamétralement opposées comportent chacune une première encoche conique (311) de profondeur sensiblement égale aux encoches coniques (310) des deux premières pattes support (31) et une deuxième encoche conique (312) de profondeur inférieure à la première encoche conique (311).

[0046] Il est à noter que les deux encoches coniques (310, 311, 312) de chaque patte support (31) sont adjacentes et que l'encoche conique (312) de plus faible profondeur prévue sur une des pattes support (31) est diamétralement opposée à l'encoche conique (312) de plus faible profondeur prévue sur une autre des pattes support (31).

[0047] De façon avantageuse, le système support (3) est adaptable pour les configurations de séchoirs (2) de type « tour » où les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » se chevauchent et celles où ils sont articulés par un croisillon de liaison, comme cela est décrit au début de la description.

[0048] En effet, dans le cas d'un séchoir (2) de type « tour » où les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » sont articulés par le croisillon de liaison, l'opérateur positionne le système support (3) sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge au centre des éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » puis effectue une légère rotation du système support (3) sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge de façon à ce que les encoches (310, 311) de profondeur similaire de chaque patte support (31) viennent sur les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour ».

[0049] Dans le cas d'un séchoir (2) de type « tour » où les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » se chevauchent, l'opérateur positionne le système support (3) sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge sensiblement au centre des éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » puis effectue une légère rotation du système support (3) sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge de façon à ce que les encoches (310) de grande profondeur de deux pattes support (31) diamétralement opposées viennent sur les éléments tubulaires chevauchant les autres éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » et les encoches (312) de faible profondeur des deux autres pattes support (31) diamétralement opposées viennent sur les autres éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour ».

[0050] Dans un autre mode de réalisation, chaque patte support (31) comporte une encoche conique de profondeur sensiblement égale, dans le cas d'un séchoir (2) de type « tour » où les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » sont articulés par un croisillon de liaison.

[0051] En effet, dans ce mode de réalisation, l'opérateur positionne le système support (3) sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge sensiblement au centre des éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » puis effectue une légère rotation du système support (3) sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge de façon à ce que les encoches de profondeur similaire de chaque patte support (31) viennent sur les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour ».

[0052] Dans un autre mode de réalisation, deux pattes support (31), diamétralement opposées, comportent res-

pectivement une encoche conique de plus grande profondeur que les encoches coniques similaires des deux autres pattes support (31) diamétralement opposées dans le cas d'un séchoir (2) de type « tour » où les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » se chevauchent.

[0053] En effet, dans ce mode de réalisation, l'opérateur positionne le système support (3) sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge sensiblement au centre des éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » puis effectue une légère rotation du système support (3) sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge de façon à ce que les encoches de grande profondeur de deux pattes support (31) diamétralement opposées viennent sur les éléments tubulaires chevauchant les autres éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » et les encoches de faible profondeur des deux autres pattes support (31) diamétralement opposées viennent sur les autres éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour ».

[0054] De façon avantageuse, le système de fixation (3) est adaptable à toutes les configurations de séchoirs à linge de type « tour ». Notamment, ce système de fixation est prévu pour s'adapter quelque soit le diamètre des éléments tubulaires de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour ».

[0055] En outre, un boîtier (32) recevant les moyens de commande de la commutation de fonctionnement du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge est disposé entre deux pattes support (31) adjacentes non reliées entre elles par un élément de renfort (33) et est fixé par une patte de fixation (320) à la grille (30) du système support (3).

[0056] De façon avantageuse, le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge est fixé par un système de fixation, dans l'exemple représenté, quatre vis de serrage sur le système support (3) de façon à ce que le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge soit surélevé d'une hauteur suffisante pour permettre le passage de l'air ambiant aspiré par le ventilateur. Par exemple et de manière non limitative, le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge est surélevé d'une hauteur sensiblement égale à 5 centimètres par rapport aux éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » dans le cas où le système support (3) est posé sur les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » ou de 7.5 centimètres par rapport au sol dans le cas où le système support (3) est posé directement sur le sol.

[0057] Il est à noter que les pattes support (31) du système support comportent chacune un orifice fileté pour recevoir une vis de serrage appropriée et destinée à fixer le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge sur le système support (3).

[0058] Un des avantages de l'invention est que le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge permet d'accélérer le séchage du linge étendu sur un séchoir avec une mise en oeuvre simple, aisée, rapide et à faible coût.

[0059] Il doit être évident pour les personnes versées dans l'art que la présente invention permet des modes de réalisation sous de nombreuses autres formes spécifiques sans l'éloigner du domaine d'application de l'invention comme revendiqué. Par conséquent, les présents modes de réalisation doivent être considérés à titre d'illustration, mais peuvent être modifiés dans le domaine défini par la portée des revendications jointes, et l'invention ne doit pas être limitée aux détails donnés ci-dessus.

Revendications

1. Dispositif portatif d'amélioration (1) de séchage du linge étendu sur un séchoir, disposé sous le linge à sécher et fixé à un système support (3) adapté, soit posé sur le sol, soit posé sur des éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) d'un séchoir (2) de type « tour », comprenant des moyens d'alimentation via un réseau électrique domestique, des moyens de commutation de son fonctionnement entre une position de fonctionnement d'un moteur et une position d'arrêt de fonctionnement du moteur, un boîtier (10) muni d'un orifice central (100), débouchant sur l'extérieur, sur sa partie inférieure (101) orientée face au système support (3), un ventilateur (11) entraînée par le moteur (12) disposé à l'intérieur dudit boîtier (10) pour aspirer l'air ambiant par l'orifice (100) dudit boîtier (10) puis injecter l'air aspiré dans le volume dudit boîtier (10), **caractérisé en ce que** le ventilateur est constitué d'une turbine (11) et **en ce que** l'air est injecté de façon à ce qu'il soit diffusé vers le linge à sécher par des sorties d'air (13, 14) qui correspondent à des bouches orientables (13) prévues sur la surface latérale du boîtier (10) pour orienter le flux d'air de façon adaptée vers le linge à sécher et à des perçages verticaux (14) prévus sur la partie supérieure (102) du boîtier (10), la partie supérieure (102) du boîtier (10) étant orientée vers le linge à sécher.

2. Dispositif portatif d'amélioration (1) de séchage du linge selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge est fixé via un système de fixation au et sur le système support (3) de façon à ce que le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge soit surélevé d'une hauteur suffisante permettant le passage de l'air ambiant aspiré par le ventilateur du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge.

3. Dispositif portatif d'amélioration (1) de séchage du linge selon une des revendications 1 à 2, **caracté-**

risé en ce que ie boîtier (10) est de forme sensiblement circulaire et constitué de matériau de type plastique.

4. Dispositif portatif d'amélioration (1) de séchage du linge selon une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** la puissance maximale du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge est sensiblement inférieure ou égale à 50 Watts permettant de réduire la consommation d'énergie.

5. Système support (3) sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge selon une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** le système support (3) comprend une grille (30) de forme circulaire apte à recevoir la partie inférieure (101) du boîtier (10) du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge, ladite grille (30) étant montée sur des pattes support (31) disposées de façon appropriée pour surélever le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge et permettre le passage de l'air ambiant aspiré par le ventilateur du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge, chaque patte support (31) étant reliée aux pattes supports (31) adjacentes par au moins un élément de renfort (33), à l'exception des deux pattes support (31) adjacentes, entre lesquelles est disposé un boitier (32) recevant les moyens de commande de la commutation de fonctionnement du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge, qui ne sont pas reliées entre elles par un élément de renfort (33), de façon à former une surface d'appui permettant de faciliter le positionnement du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge, fixé sur le système support (3), sur les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » ou pour assurer la stabilité du dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge fixé sur le système support (3) posé au sol.

6. Système support (3) selon la revendication 5, **caractérisé en ce que**, la grille (30), les pattes support (31) et les éléments de renfort (33) forment une pièce monobloc constituée de matériau de type plastique.

7. Système support (3) selon la revendication 5 ou 6, **caractérisé en ce que** le système support (3) comporte quatre pattes support (31) distinctes, sensiblement en forme de L et deux à deux diamétralement opposées et trois éléments de renfort (33), chacun reliant les pattes support (31) adjacentes entre elles à l'exception de deux pattes support (31) adjacentes.

8. Système support (3) selon une des revendications 5 à 7, **caractérisé en ce que** le système support (3) sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge est posé au sol sous le linge à sécher.

9. Système support (3) selon une des revendications 5 à 7, **caractérisé en ce que** le système support (3) sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge est disposé sous le linge à sécher et sur les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) d'un séchoir (2) de type « tour ».

10. Système support (3) selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** chaque patte support (31) du système support (3) comporte au moins une encoche conique destinée à s'insérer sur un élément tubulaire formant là partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » après positionnement du système support (3) sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge sensiblement au centre des éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » puis légère rotation du système support (3) sur lequel est fixé le dispositif d'amélioration (1) de séchage du linge.

11. Système support (3) selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** deux premières pattes support (31) diamétralement opposées comportent chacune deux encoches coniques (310) de profondeur sensiblement égale et les deux autres pattes support (31) diamétralement opposées comportent chacune une première encoche conique (311) de profondeur sensiblement égale aux encoches coniques (310) des deux premières pattes support (31) et une deuxième encoche conique (312) de profondeur inférieure à la première encoche conique (311) de façon à ce que le système support (3) soit adaptable pour les configurations de séchoirs (2) de type « tour » où les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » se chevauchent et celles où ils sont articulés par un croisillon de liaison.

12. Système support (3) selon la revendication 11, **caractérisé en ce que** les deux encoches coniques (310, 311, 312) de chaque patte support (31) sont adjacentes et l'encoche conique (312) de plus faible profondeur prévue sur une des pattes support (31) est diamétralement opposée à l'encoche conique (312) de plus faible profondeur prévue sur une autre des pattes support (31).

13. Système support (3) selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** chaque patte support (31) comporte une encoche conique de profondeur sensiblement égale, dans le cas d'un séchoir (2) de type « tour » où les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » sont articulés par un croisillon de liaison.

14. Système support (3) selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** deux pattes support (31), dia-

métralement opposées, comportent respectivement une encoche conique de plus grande profondeur que les encoches coniques similaires des deux autres pattes support (31) diamétralement opposées dans le cas d'un séchoir (2) de type « tour » où les éléments tubulaires formant la partie basse de la structure (20) du séchoir (2) de type « tour » se chevauchent.

Claims

1. Portable device (1) for improving the drying of washing hung on a dryer, disposed under the washing to be dried and fixed to an adapted support system (3), either placed on the ground or placed on tubular elements forming the lower part of the structure (20) of a dryer (2) of the "tower" type, comprising means for supplying power via a domestic electrical network, means for switching its operation between an operating position of a motor and a position for stopping operation of the motor, a housing (10) provided with a central opening (100) which opens to the exterior on its lower part (101) facing the support system (3), a fan (11) driven by the motor (12) disposed inside the said housing (10) in order to draw in ambient air through the opening (100) of the said housing (10) then to inject the air which has been drawn in into the volume of the said housing (10), **characterised in that** the fan consists of a turbine (11) and **in that** the air is injected in such a way that it is diffused towards the washing to be dried through air outlets (13, 14) which correspond to steerable mouths (13), which are provided on the lateral surface of the housing (10) in order to steer the air flow in an adapted manner towards the washing to be dried, and to vertical bores (14) provided on the upper part (102) of the housing (10), the upper part (102) of the housing (10) being oriented towards the washing to be dried.

2. Portable device (1) for improving the drying of the washing as claimed in Claim 1, **characterised in that** the device (1) for improving the drying of the washing is fixed via a fixing system to and on the support system (3) in such a way that the device (1) for improvement of the drying of the washing is raised to a sufficient height enabling the ambient air which has been drawing in to pass through the fan of the device (1) for improving the drying of the washing.

3. Portable device (1) for improving the drying of the washing as claimed in Claims 1 to 2, **characterised in that** the housing (10) is of substantially circular shape and made from plastics-type material.

4. Portable device (1) for improving the drying of the washing as claimed in Claims 1 to 3, **characterised in that** the maximum power of the device (1) for improving the drying of the washing is substantially less than or equal to 50 Watts making it possible to reduce the power consumption.

5. Support system (3) on which is fixed the device (1) for improving the drying of washing as claimed in any one of Claims 1 to 4, **characterised in that** the support system (3) comprises a grid (30) of circular shape capable of receiving the lower part (101) of the housing (10) of the device (1) for improving the drying of the washing, the said grid (30) being mounted on supporting tabs (31) disposed in an appropriate manner to raise the device (1) for improving the drying of the washing and to enable the ambient air which has been drawn in to pass through the fan of the device (I) for improving the drying of the washing, each supporting tab (31) being connected to the adjacent supporting tabs (31) by at least one reinforcing element (33), with the exception of the two adjacent supporting tabs (31) between which is disposed a housing (32) receiving the control means for switching of the device (1) for improving the drying of the washing, which are connected to one another by a reinforcing element (33), in such a way as to form a bearing surface making it possible to facilitate the positioning of the device (1) for improving the drying of the washing fixed on the support system (3), on the tubular elements forming the lower part of the structure (20) of the dryer (2) of the "tower" type, or to ensure the stability of the device (1) for improving the drying of the washing fixed on the support system (3) placed on the ground.

6. Support system (3) as claimed in Claim 5, **characterised in that** the grid (30), the supporting tabs (31) and the reinforcing elements (33) form a monobloc part made from plastics-type material.

7. Support system (3) as claimed in Claim 5 or Claim 6, **characterised in that** the support system (3) includes four distinct supporting tabs (31) substantially in an L shape and diametrically opposed two by two as well as three reinforcing elements (33) each connecting the adjacent supporting tabs (31) to one another with the exception of two adjacent supporting tabs (31).

8. Support system (3) as claimed in any one of Claims 5 to 7, **characterised in that** the support system (3) on which is fixed the device for improving the drying of the washing is placed on the ground below the washing to be dried.

9. Support system (3) as claimed in any one of Claims 5 to 7, **characterised in that** the support system (3) on which is fixed the device (1) for improving the drying of the washing is disposed below the washing

to be dried and on the tubular elements forming the lower part of the structure (20) of a dryer (2) of the "tower" type.

10. Support system (3) as claimed in Claim 9, **characterised in that** each supporting tab (31) of the support system (3) includes at least one conical notch intended to be inserted over a tubular element forming the lower part of the structure (20) of the dryer (2) of the "tower" type after positioning of the support system (3) on which is fixed the device (1) for improving the drying of the washing substantially in the centre of the tubular elements forming the lower part of the structure (20) of the dryer (2) of the "tower" type, then slight rotation of the support system (3) on which is fixed the device (1) for improving the drying of the washing.

11. Support system (3) as claimed in Claim 10, **characterised in that** two diametrically opposed first supporting tabs (31) each include two conical notches (310) of substantially equal depth and the two other diametrically opposed supporting tabs (31) each include a first conical notch (311) of a depth substantially equal to that of the conical notches (310) of the two first supporting tabs (31) and a second conical notch (312) of a lesser depth than the first conical notch (311) in such a way that the support system (3) is adaptable for the configurations of dryers (2) of the "tower" type in which the tubular elements forming the lower part of the structure (20) of the dryer (2) of the "tower" type overlap and those in which they are articulated by a connecting cross-brace.

12. Support system (3) as claimed in Claim 11, **characterised in that** the two conical notches (310, 311, 312) of each supporting tab (31) are adjacent and the conical notch (312) or lesser depth provided on one of the supporting tabs (31) is diametrically opposed to the conical notch (312) of lesser depth provided on another of the supporting tabs (31).

13. Support system (3) as claimed in Claim 10, **characterised in that** each supporting tab (31) includes a conical notch of substantially equal depth, in the case of a dryer (2) of the "tower" type in which the tubular elements forming the lower part of the structure (20) of the dryer (2) of the "tower" type arc articulated by a connecting cross-brace.

14. Support system (3) as claimed in Claim 10, **characterised in that** two diametrically opposed supporting tabs (31) respectively include a conical notch of greater depth than the similar conical notches of the two other diametrically opposed supporting tabs (31) in the case of a dryer (2) of the "tower" type in which the tubular elements forming the lower part of the structure (20) of the dryer (2) of the "tower" type overlap.

Patentansprüche

1. Tragbare Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen von Wäsche, die auf einem Wäscheständer ausgebreitet ist, der unter der zu trocknenden Wäsche angeordnet und an einem geeigneten Ständersystem (3) befestigt ist, das entweder auf dem Boden steht, oder auf den röhrenförmigen Elementen sitzt, die den unteren Teil der Struktur (20) eines Trockners (2) des "Turm-"Typs bilden, aufweisend ein Zuführmittel über ein Haus-Stromnetz, ein Mittel zum Umschalten seines Betriebs zwischen einer Postition eines Motorbetriebs und einer Position des angehaltenen Motorbetriebs, ein Gehäuse (10), das mit einer zentralen Öffnung (100), die nach außen geöffnet ist, auf seiner Unterseite (101) ausgestattet ist, die so ausgerichtet ist, dass sie dem Ständersystem (3) zugewandt ist, einen Ventilator (11), der von dem Motor (12) angetrieben wird, und der in dem Inneren des Gehäuses (10) angeordnet ist, um die Umgebungsluft durch die Öffnung (100) des Gehäuses (10) anzusaugen, und dann die angesaugte Luft in das Volumen des Gehäuses (10) einzuleiten, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Ventilator aus einer Turbine (11) besteht, in die die Luft derart eingeleitet wird, dass sie sich durch Luftauslässe (13, 14) über die zu trocknende Wäsche verteilt, die verstellbaren Mündungen (13) entsprechen, die an der seitlichen Fläche des Gehäuses (10) vorgesehen sind, um den Luftstrom in geeigneter Weise zu der zu trocknenden Wäsche und zu vertikalen Bohrungen (14) zu leiten, die auf der Oberseite (102) des Gehäuses (10) vorgesehen sind, wobei die Oberseite (102) des Gehäuses (10) zu der zu trocknenden Wäsche hin gerichtet ist.

2. Tragbare Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen von Wäsche gemäß Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen von Wäsche über ein Befestigungssystem an und auf dem Ständersystem (3) derart befestigt ist, dass die Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen von Wäsche in eine ausreichende Höhe anhebbar ist, die das Durchströmten der von dem Ventilator der Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen von Wäsche angesaugten Umgebungsluft erlaubt.

3. Tragbare Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen von Wäsche gemäß einem der Ansprüche 1 bis 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Gehäuse (10) im Wesentlichen kreisförmig und aus einem plastikartigen Material hergestellt ist.

4. Tragbare Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen

von Wäsche gemäß einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** die maximale Leistung der Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen von Wäsche im Wesentlichen kleiner oder gleich 50 Watt ist, was es erlaubt, den Energieverbrauch zu reduzieren.

5. Ständersystem (3) auf dem die Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen von Wäsche gemäß einem der Ansprüche 1 bis 4 befestigt ist, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Ständersystem (3) ein kreisförmiges Gitter (30) aufweist, das in der Lage ist, die Unterseite (101) des Gehäuses (10) der Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen von Wäsche aufzunehmen, wobei das Gitter (30) auf Trägerlaschen (31) angebracht ist, die so angeordnet sind, dass sie in der Lage sind, die Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen von Wäsche anzuheben und das Durchströmen der von dem Ventilator der Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen von Wäsche angesaugten Umgebungsluft zu erlauben, wobei jede Trägerlasche (31) über mindestens ein Verstärkungselement mit benachbarten Trägerlaschen (31) verknüpft ist, mit Ausnahme von zwei benachbarten Trägerlaschen (31), zwischen denen ein Gehäuse (32) angeordnet ist, das das Steuermittel zum Umschalten des Betriebs der Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen von Wäsche aufnimmt, die nicht mit einem Verstärkungselement (33) verbunden sind, um so eine Auflagefläche auszubilden, die es ermöglicht, die Positionierung der Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen von Wäsche zu erleichtern, die auf dem Ständersystem (3), auf den röhrenförmigen Elementen, die die Unterseite der Struktur (20) des Trockners (2) vom "Turm-"Typ bilden, befestigt ist, oder zum Sicherstellen der Stabilität der Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen von Wäsche, die auf dem Ständersystem (3) befestigt ist, das auf dem Boden steht.

6. Ständersystem (3) gemäß Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Gitter (30), die Trägerlaschen (31) und die Verstärkungselemente (33) ein Einblockbauteil aus einem plastikartigen Material bilden.

7. Ständersystem (3) gemäß einem der Ansprüche 5 oder 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Ständersystem (3) vier verschiedene Trägerlaschen (31), die im Wesentlichen L-förmig sind und einander paarweise diametral gegenüberstehen, und drei Verstärkungselemente (33) enthält, wobei jedes die benachbarten Trägerlaschen (31) miteinander verbindet, mit Ausnahme der zwei benachbarten Trägerlaschen (31).

8. Ständersystem (3) gemäß einem der Ansprüche 5 bis 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Ständersystem (3), auf dem die Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen von Wäsche befestigt ist, auf dem Boden unter der zu trocknenden Wäsche steht.

9. Ständersystem (3) gemäß einem der Ansprüche 5 bis 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Ständersystem (3), auf dem die Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen von Wäsche befestigt ist, unter der zu trocknenden Wäsche angeordnet ist, und auf den röhrenförmigen Elementen, die den Unterteil der Struktur (20) eines Trockners (2) vom "Tum-"Typ bilden.

10. Ständersystem (3) gemäß Anspruch 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** jede Trägerlasche (31) des Ständersystems (3) mindestens eine konische Einkerbung aufweist, die dazu bestimmt ist, dass sie auf ein röhrenförmiges Element geschoben wird, das den Unterteil der Struktur (20) eines Trockners (2) vom "Turm-"Typ bildet, nach dem Positionieren des Ständersystems (3) auf das die Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen von Wäsche im Wesentlichen im Zentrum der röhrenförmigen Elemente befestigt ist, die den Unterteil der Struktur (20) eines Trockners (2) vom "Turm-"Typ bilden, und dann leichtem Drehen des Ständersystems (3) auf dem die Vorrichtung (1) zum besseren Trocknen von Wäsche befestigt ist.

11. Ständersystem (3) gemäß Anspruch 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** zwei erste Trägerlaschen (31), die einander diametral gegenüberstehen, jeweils zwei konische Einkerbungen (310) mit im Wesentlichen gleicher Tiefe aufweisen, und die beiden anderen Trägerlaschen (31), die einander diametral gegenüberstehen, jeweils eine erste konische Einkerbung (311), mit im Wesentlichen gleicher Tiefe wie die konischen Einkerbungen (310) der beiden ersten Trägerlaschen (31), und eine zweite konische Einkerbung (312) mit einer geringeren Tiefe als die erste konische Einkerbung (311), derart aufweisen, dass das Ständersystem (3) anpassbar an die Konfigurationen des Trockners (2) des "Turm-"Typs ist, bei denen die röhrenförmigen Elemente, die den Unterteil der Struktur (20) des Trockners (2) des "Turm-"Typs bilden, übereinander liegen, und an diejenigen, bei denen sie über eine Querverbindung gelenkig verbunden sind.

12. Ständersystem (3) gemäß Anspruch 11, **dadurch gekennzeichnet, dass** die beiden konischen Einkerbungen (310, 311, 312) von jeder der Trägerlaschen (31) benachbart sind, und die konische Einkerbung (312) mit der geringsten Tiefe, die auf einer der Trägerlaschen (31) vorgesehen ist, diametral einer konischen Einkerbung (312) mit der geringsten Tiefe gegenüber steht, die in einer anderen Trägerlasche (31) vorgesehen ist.

13. Ständersystem gemäß Anspruch 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** jede Trägerlasche (31) eine konische Einkerbung mit im Wesentlichen gleicher Tiefe aufweist, im Falle eines Trockners (2) des "Turm-"Typs, bei dem die röhrenförmigen Elemente, die den Unterteil der Struktur (20) des Trockners (2) des "Turm-"Typs bilden, über eine Querverbindung gelenkig verbunden sind.

14. Ständersystem (3) gemäß Anspruch 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** zwei Trägerlaschen (31), die einander diametral gegenüberstehen, jeweils eine konische Einkerbung mit größerer Tiefe aufweisen als die ähnlichen konischen Einkerbungen der zwei anderen Trägerlaschen (31), die einander diametral gegenüberstehen, im Falle eines Trockners (2) des "Turm-" Typs, bei dem sich die röhrenförmigen Elemente, die den Unterteil der Struktur (20) des Trockners (2) des "Turm-"Typs bilden, überschneiden.

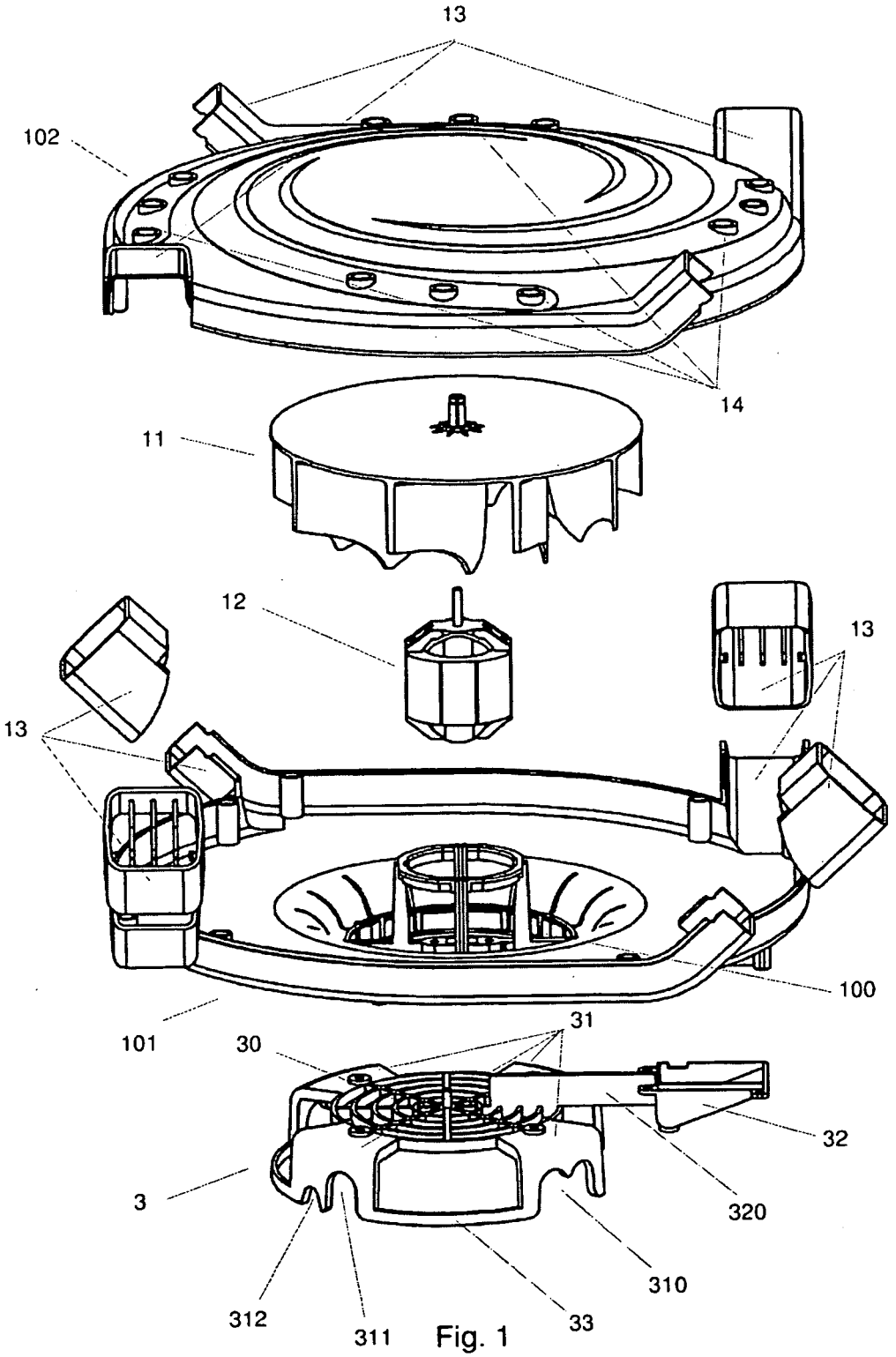


Fig. 1

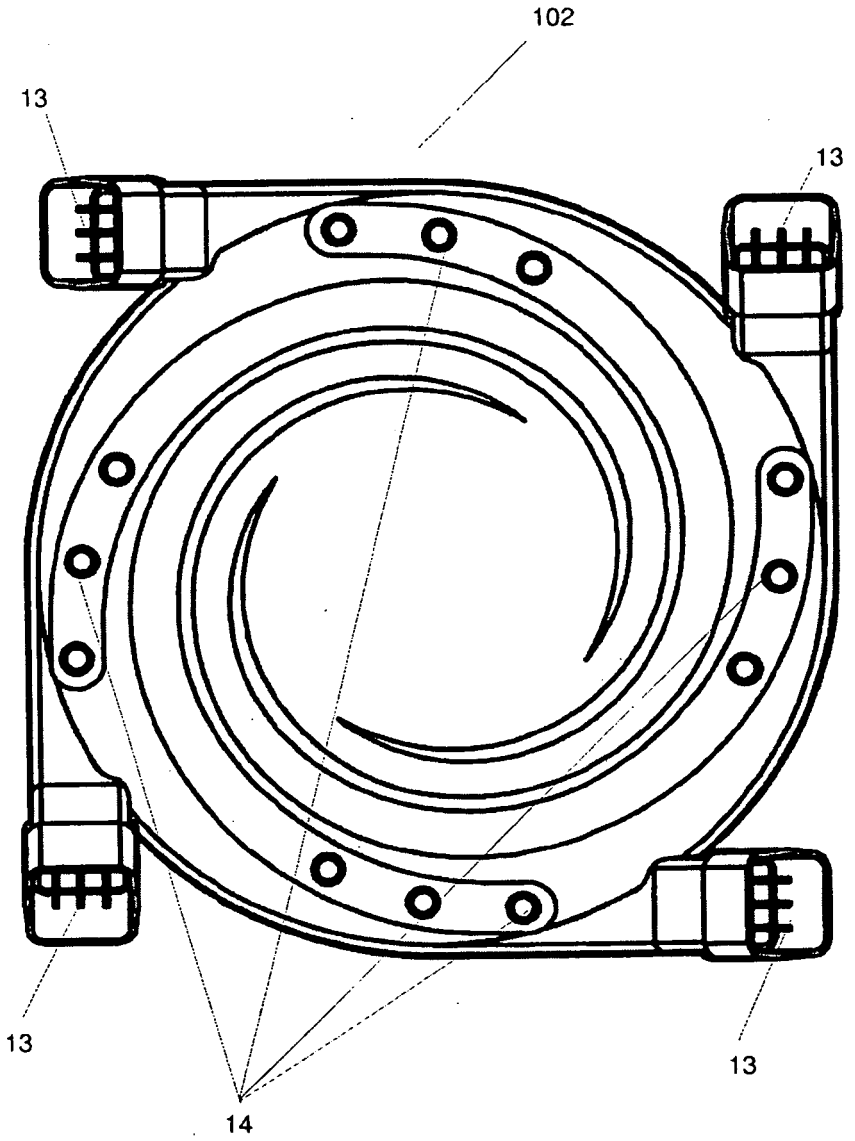


Fig. 2

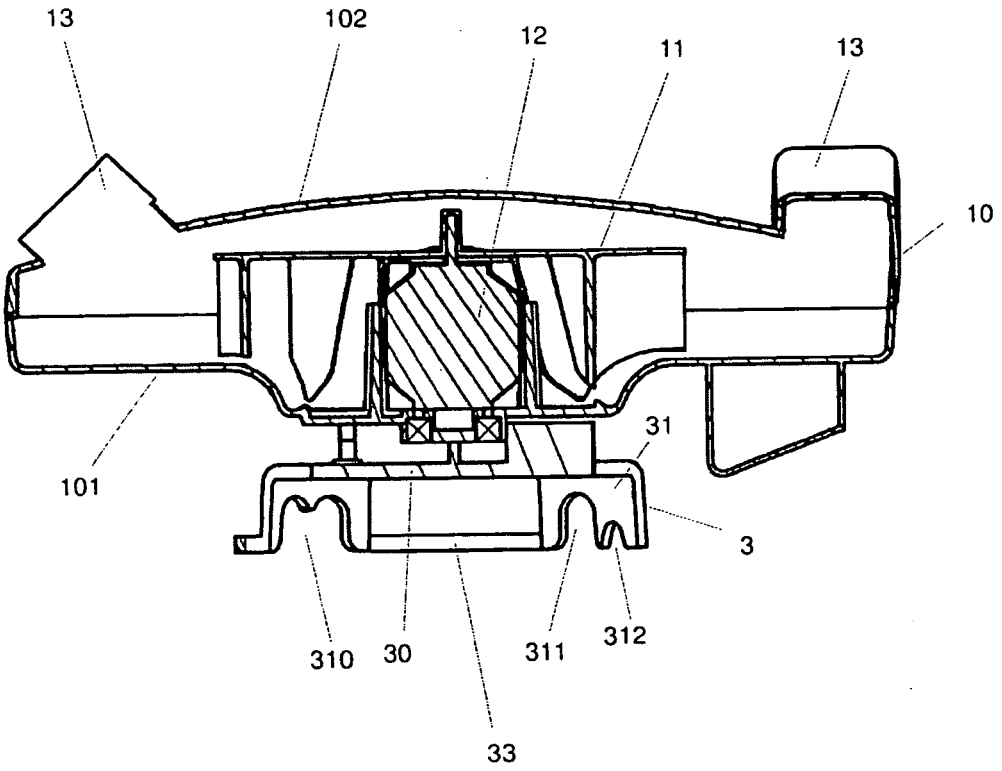


Fig. 3

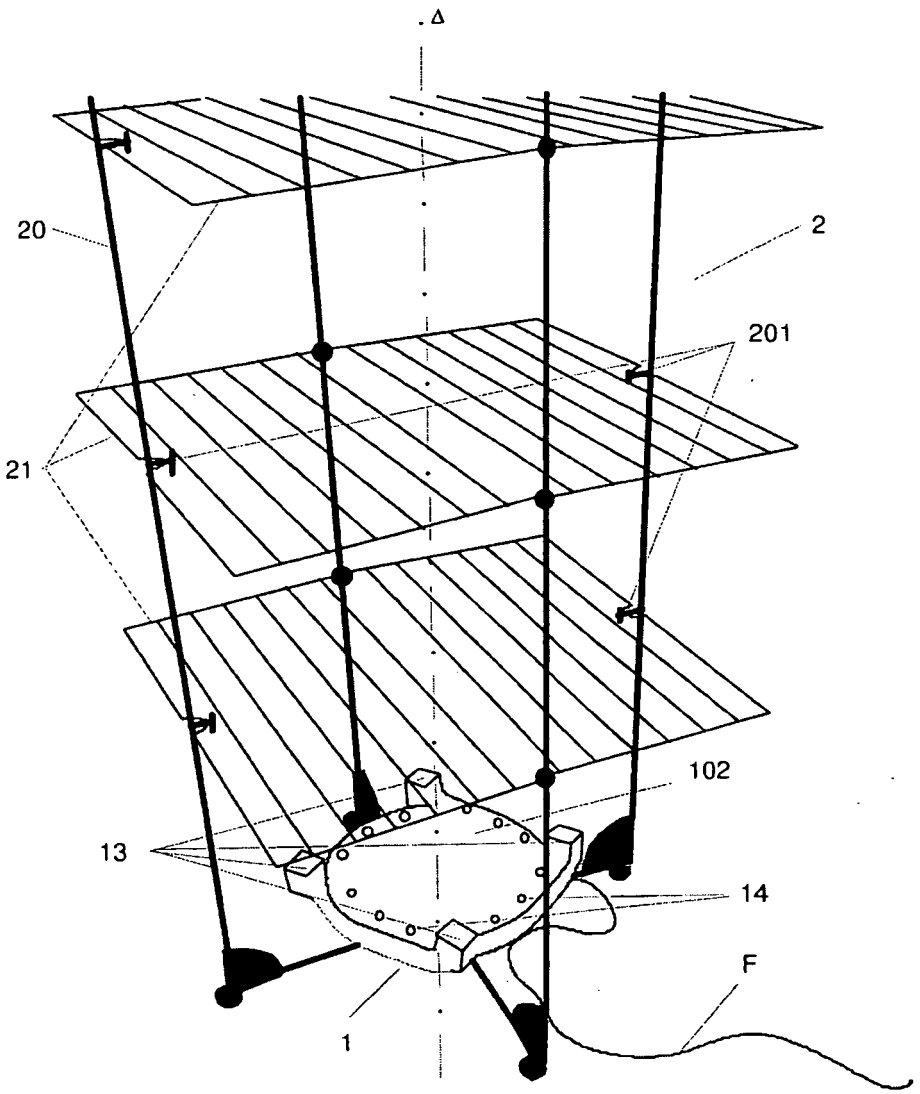


Fig. 4

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- DE 10318486 **[0004]**
- JP 2000329458 A **[0005]**
- CA 2442784 **[0006]**